50

757.

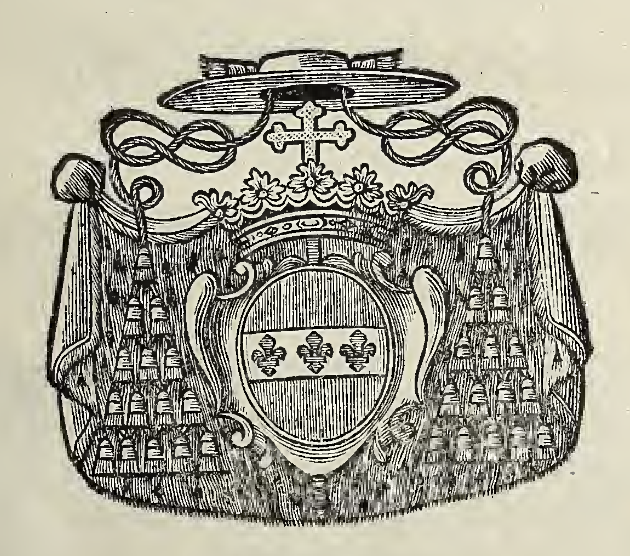
MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocèſe, en actions de graces de la Priſe de la Ville de* GERG-OP-ZOOM.



A PARIS,

Chez CLAUDE SIMON, Pere, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, rue des Maſſons,

ET

CLAUDE-FR. SIMON, Fils, Imprimeur de la Reine & de Monſeigneur l'Archevêque, rue de la Parcheminerie. 1747.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *sera chanté dans toutes les Eglises de son Diocèse, en actions de graces de la Prise de la Ville de* BERG-OP-ZOOM.



HRISTOPHE DE BEAUMONT, par la Miséricorde Divine, & par la grace du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, &c. Aux Archiprêtres de Ste Marie-Madelaine & de S. Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocèse: SALUT ET BÉNÉDICTION.

LE ROI, par la Lettre que nous joignons ici, nous apprend la priſe de la Ville de Berg-op-Zoom, avec des circonſtances infiniment glorieuſes à la Nation; & convaincu que toutes ſes proſpérités ſont autant de bienfaits du Ciel, il veut que nous faſſions hommage, & que nous rendions gloire au Dieu des Armées, de cette importante Conquête.

Depuis l'établiſſement de la Monarchie, il fut peu d'entrepriſes auſſi difficiles dans leur exécution, que celle dont SA MAJESTÉ nous annonce aujourd'hui le ſuccès. La ſituation avantageuſe de cette Place, & les ouvrages multipliés dont des mains habiles l'avoient fortifiée, les Troupes nombreuſes qui la défendoient & qui pouvoient recevoir à toute heure de nouveaux renforts, une multitude de bouches meurtrieres qui bordoient ſes remparts, & qui menaçoient de foudroyer tout ce qui oſeroit en approcher, perſuadoient aux Aſſiégés qu'ils n'avoient rien à craindre de nos efforts. Tout cela du moins leur faiſoit eſpérer que nous ſerions enfin contraints de renoncer au deſſein de forcer une Ville ſi redoutable, & défenduë par des hommes auſſi réſolus de s'y maintenir que les Jébuſéens dans Jeruſalem, quand ils diſoient, *David n'entrera point ici.*

Non ingredietur David huc. 2. *Reg. c. 5. ℣. 6.*

Ne le diſſimulons pas; ce qui fondoit leur eſpérance nous a ſouvent cauſé de vives inquiétudes. Si l'habileté & l'expérience du Chef qui dirigeoit l'entrepriſe, les diſſipoient en certains momens, un deſir impatient de voir l'iſſuë d'un projet ſi intéreſſant pour nous, les rappelloit bientôt après, & le ſeul retardement tenoit la plûpart des eſprits, flotans entre l'eſpérance & la crainte. Le dirons-nous encore? ce qui ſe paſſe chaque

jour sous nos yeux, & dont nous sommes obligés de gémir; ces impiétés, ces débauches, qui parmi nous deshonorent la sainteté de la Religion que nous professons, ne nous donnoient que trop lieu d'appréhender que le Ciel irrité de tant d'outrages, ne nous refusât la protection, qu'il nous avoit accordée jusqu'alors.

Graces immortelles soient rendues *au Dieu de toute consolation.* Il s'est *levé* pour *venir à notre secours;* & par l'appui de son bras tout-puissant, il nous a mis en état de triompher de tous les obstacles qui avoient ébranlé notre confiance. Cette Ville si fiere d'avoir vû autrefois échouer devant ses murs les Capitaines les plus expérimentés dans l'art de vaincre, a été emportée d'assaut par nos Troupes; & malgré les efforts de nos Généraux pour lui épargner ce que les loix rigoureuses de la Guerre permettent aux Vainqueurs en pareils cas, elle a porté une partie de la peine que méritoit une résistance trop opiniâtre. Ps. 43. ℣. 26.

N'insultons point à son malheur: donnons même à sa triste situation des larmes d'une compassion sincere: mais publions les miséricordes de notre Dieu: que *notre bouche chante ses louanges;* & que notre cœur lui offre un tribut de reconnoissance & d'amour. Que chacun de nous s'écrie avec le Roi Prophête: *Mon ame bénissez le Seigneur, & que tout ce qui est en moi, loue & glorifie son saint Nom.* Oui, *mon ame, bénissez-le, & que le souvenir de ses bienfaits ne s'efface jamais de votre mémoire.* Ce Dieu *patient & miséricordieux*, loin de nous punir *selon la grandeur de nos offenses & de nos iniquités*, a daigné nous combler de ses plus signalées faveurs.

Laudationem Domini loquetur os meum. *Ps.* 144. ℣. 21.

Benedic anima mea Domino, & omnia quæ intra me sunt, nomini sancto ejus. Benedic anima mea Domino, & noli oblivisci omnes retributiones ejus. *Ps.* 102. ℣. 1. & 2.

Ib. ℣. 10.

Après nous être acquittés des devoirs que la Religion nous impose au sujet de l'événement qui a terminé glo-

rieusement la Campagne du Roi, rendons graces à notre Divin Bienfaicteur de ce qu'il a délivré un Prince, si digne de l'amour de ses Sujets, de tous les périls, ausquels il s'est exposé lui-même pour notre sûreté: & de ce qu'il l'a rendu à nos vœux & à nos empressemens, triomphant, couvert de gloire, & toujours disposé à sacrifier les espérances flateuses que la Guerre lui présente, au soulagement & au repos de ses Peuples.

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine; Nous ordonnons que le *Te Deum*, avec le Verset *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraison *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, salvum fac Regem*, &c. le Verset *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraison *Pro Rege & ejus Exercitu*, sera chanté Dimanche prochain premier jour du mois d'Octobre, dans notredite Eglise, en actions de graces de la Prise de la Ville de Berg-op-Zoom. Qu'il sera pareillement chanté le Dimanche 8. du même mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses & Communautés Séculieres & Régulieres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui suivra la réception de notre présent Mandement, dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse.

SI VOUS MANDONS que ces Présentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculiéres & Réguliéres, exemptes & non exemptes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les observent & les fassent observer par les per-

ſonnes qui leur ſont ſoumiſes. DONNÉ à Paris en notre Palais Archiépiſcopal le vingt-huitiéme jour de Septembre mil ſept cent quarante-ſept.

Signé, ✠ CHRISTOPHE, Archev. de Paris.

Par Monſeigneur,
DE LA TOUCHE.

LETTRE DU ROI,

A Monſeigneur l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, la priſe de Berg-op-Zoom eſt le fruit de ma Victoire. Après la journée du 2 Juillet, mes Ennemis s'étant retirés à la droite de la Meuſe; pendant que je les contenois dans cette poſition, j'ai fait marcher ſur le Bas Eſcault le Comte de Lowendal, l'un de mes Lieutenans Généraux en mes Armées, & cette Place formidable environnée de Forts, de Retranchemens & d'Inondations qui en empêchoient l'inveſtiſſement; deffendue par une Armée, & rafraîchie continuellement de nouvelles Troupes & Munitions, vient d'être emportée par la valeur de mes Troupes, dirigée par l'experience du Chef qui les commandoit. Ce Siége, qui ſera à jamais mémorable, a commencé le 14 Juillet par l'ouverture de la Tranchée. Les approches ayant été pouſſées avec toute la vivacité poſſible, les Ennemis voulurent tenter d'en arrêter le progrès la nuit du 9 au 10 Août; mais ayant été repouſſés au Villalage de Woud, & ayant trouvé mon Armée en bataille, ils jugerent que la prudence ne leur permettoit pas de s'engager plus avant dans une entrepriſe, dont ils n'avoient pas ſenti d'abord tout le danger. Cependant la fermeté de mes Soldats devoit paſſer par d'autres épreuves. Les logemens à peine établis étoient auſſi-tôt renverſés par une multitude de fourneaux: enfin après un long & pénible travail, le Mineur ayant aſſuré des

établiſſemens ſur la Contreſcarpe, en ruinant les principales galleries des Aſſiegés, les batteries de bréche ſe ſont trouvées en état de tirer le 9 de ce mois, & la Place ayant été ouverte en peu de jours, mes Troupes y ont monté à l'aſſaut le 16 avec tant de bravoure & de rapidité, qu'elles y ſont entrées l'épée à la main ; enſorte que je dois à leurs efforts le peu qu'elles ont perdu dans une occaſion où tout ce qui s'eſt préſenté du côté des Aſſiégés, a été détruit ou fait Priſonnier. Les Forts qui dépendent de la Place ont été attaqués avec le même ſuccès : les Troupes qui campoient ſous leur protection ont abandonné leurs Armes & leurs Equipages ; & leur fuite m'a rendu maître d'une Artillerie conſidérable, que mes Ennemis avoient contribué à rendre encore plus nombreuſe. L'importance de cette Conquête, qui acheve de m'aſſurer de tout le cours de l'Eſcault, doit faire connoître de plus en plus aux Alliés de mes Ennemis, qu'ils auroient dû plutôt ſe porter à concourir aux vûes pacifiques dont je les ai rendu tant de fois les dépoſitaires, qu'à fomenter, comme ils le font, une Guerre dont leur Pays devient néceſſairement le théâtre, quelque deſir que j'aye eu (s'il m'avoit été poſſible) de l'éviter. En attendant qu'ils ouvrent les yeux ſur leur véritable intérêt, je dois renouveller à Dieu mes Actions de graces & mes Prieres, pour mériter la continuation de ſes bienfaits. C'eſt dans cette vûe que je vous fais cette Lettre, pour vous dire que mon intention eſt que vous faſſiez chanter le *TE DEUM* dans l'Egliſe Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris & autres de votre Diocèſe, avec les ſolemnités requiſes, au jour & à l'heure que le Grand-Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit au Camp de Hamal, le dix-ſept Septembre mil ſept cent quarante-ſept.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos eſt écrit : A mon Couſin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France.